

Compte rendu de lecture du rapport : « la formation des personnels de l'Education Nationale à la laïcité et aux valeurs de la République », remis au ministre par l'inspecteur général Jean-Pierre Obin

<https://www.ih2ef.gouv.fr/la-formation-des-personnels-de-leducation-nationale-la-laicite-et-aux-valeurs-de-la-republique> (à consulter un peu plus bas dans la page)

« Ce soir, je veux parler de (...) [ce] professeur tombé parce qu'il avait fait le choix d'enseigner, assassiné parce qu'il avait décidé d'apprendre à ses élèves à devenir citoyens. Apprendre les devoirs pour les remplir. Apprendre les libertés pour les exercer »¹. Ces mots, prononcés par le Président de la République Emmanuel Macron, lors de l'hommage national à Samuel Paty, ont fait écho à ce que vivent quotidiennement nombre d'enseignants : une laïcité contestée, des valeurs républicaines remises en cause, une mission de transmission devenue parfois périlleuse.

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty meurt sauvagement assassiné pour avoir montré des caricatures de Mahomet en cours d'éducation civique, jeté en pâture par un parent via les réseaux sociaux, à la folie meurtrière d'un jeune terroriste. Glaçant et spectaculaire, l'événement révèle au « grand public » les périls et difficultés de notre métier. Le 22 octobre, lendemain de l'hommage national rendu en Sorbonne, une entrevue réunit la secrétaire d'Etat en charge de la jeunesse Sarah El Hairi et 130 jeunes : loin de souligner le caractère exceptionnellement violent de l'assassinat, la tentative de dialogue révèle avant tout le hiatus entre les intentions affichées dans les programmes scolaires (promotion des valeurs républicaines via l'Enseignement Moral et Civique, le Parcours citoyen) et la réalité du terrain : une laïcité incomprise voire violemment critiquée.

Pourtant ce rejet ne date pas d'hier. Dès 2004, deux ans après la publication des *Territoires Perdus de la République*, et trois mois après la loi interdisant le port de signes religieux ostentatoires dans l'école publique, l'inspecteur général Jean-Pierre Obin remettait au gouvernement un rapport sur les « signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires ». Soulignant les progrès de l'islamisme dans les établissements scolaires, le document fut pourtant ignoré et enterré dès sa publication. Durant quinze ans, les atteintes à nos valeurs prospèrent derrière l'omerta. L'assassinat de Samuel Paty met fin à cette cécité: transmettre les valeurs républicaines peut entraîner la mort ; et derrière le « pas de vague », la laïcité se noie... Ce naufrage ouvre la voie à un raz-de-marée de séparatismes menaçant l'école, premier creuset républicain.

Conscient des périls, le ministre de l'Education Nationale a commandé à JP Obin en 2021 un rapport afin de former les personnels à la laïcité et aux valeurs de la République². En tant qu'association de professeurs d'HG, les Clionautes l'ont lu pour en proposer un résumé (I), en souligner les mérites (II) et en proposer une lecture critique (III), enrichie par le regard d'adhérents connectés au terrain. Notre ambition est de poser les bases d'un dialogue fécond avec le ministère pour que cette formation réponde pleinement et concrètement aux attentes des collègues.

¹ <https://www.vie-publique.fr/discours/276822-emmanuel-macron-21102020-samuel-paty>

² <https://www.ih2ef.gouv.fr/la-formation-des-personnels-de-leducation-nationale-la-laicite-et-aux-valeurs-de-la-republique> (à consulter un peu plus bas dans la page)

<https://www.education.gouv.fr/laicite-et-valeurs-de-la-republique-le-ministre-retient-les-preconisations-de-jean-pierre-obin-pour-323594> (communiqué de presse)

I. Le contenu du rapport

La finalité du rapport est de proposer une formation des personnels à la laïcité et aux valeurs républicaines afin que ceux-ci soient plus sérieusement « armés » d'un point de vue intellectuel et conceptuel. Des connaissances solides et des astuces pédagogiques sont en effet nécessaires pour riposter judicieusement et paisiblement au rejet des principes républicains par les élèves.

Après un résumé du document (p 3), JP Obin contextualise sa genèse tout en proposant un recadrage du terme de laïcité, trop facilement galvaudé – y compris par des enseignants-, et justifie donc un vaste plan de formation pour que les personnels d'éducation s'en fassent les hérauts. (p 4-5).

Deux chapitres évoquent ensuite le déploiement du projet : formation continue d'abord (p 5-11), de toutes les catégories de personnel (1^{er} degré, 2nd degré, encadrement) dans un ambitieux plan pluriannuel (4 ans) ; puis formation initiale dans le cadre du recrutement pour ces mêmes catégories de personnels (p 12-15). La logistique est déroulée : modalités, acteurs institutionnels de l'évaluation et la formation.

En pages 16-17 figurent, enfin, toutes les personnes rencontrées et interrogées par JP Obin pour l'élaboration de sa note.

En annexe est ajoutée la requête du ministre Jean-Michel Blanquer, également adressée aux autres services concernés, sollicitation révélant l'urgence et la nécessité d'agir.

II. Les mérites du rapport : un état des lieux nécessaire, une urgence à réagir

La demande du ministre donne l'opportunité à l'inspecteur JP Obin de clarifier le concept de laïcité, de proposer un plan de formation non sans reconnaître des difficultés structurelles, de souligner également la responsabilité qui incombe à certains acteurs du système éducatif.

A. Une clarification du concept de laïcité

Dans le préalable (contexte, p 4-5), JP Obin effectue une salutaire mise au point sur la laïcité ou plutôt ce qu'elle n'est pas, ce afin de désamorcer toutes les approches dévoyées de la notion sujette à une grande « confusion intellectuelle »³. Il promeut la fin de l'angélisme et aussi une dépolitisation de ce concept. Il s'agit de dénoncer les discours victimaires ou identitaires présentant la laïcité comme agressive, et donc alimentant le ressentiment, terreau d'une contestation de la République, y compris au cœur de son école. (Une compréhensible « culpabilité coloniale » peut dicter cette approche qui, encourageant les comportements singuliers, menace le « vivre ensemble »). Il s'agit aussi, par ailleurs, de se prémunir de toute complaisance compromettant l'essence même de la laïcité comme un compromis entre la République et l'Islam⁴, et d'en faire le prétexte d'un éloge démesuré de la diversité au mépris de l'unité et du commun. Clairvoyant, JP Obin recense des dérives au cœur même de supports pédagogiques produits par des acteurs institutionnels. On attend bien sûr que ceux-ci soient passés au crible.

Finalement, la laïcité « à la française » étant le fruit de l'Histoire, elle est aussi une dynamique exigeante, qui, séparant religieux et politique, sphère publique et privée, se laisse difficilement enfermer dans une définition⁵ et nécessite, pour être cernée, des connaissances robustes qui font aujourd'hui défaut⁶.

³ sic, p 4

⁴ p 5, l 4-5

⁵ P 5 « les enseignants [..... attendent...] de leurs formateurs des définitions identiques, simples et claires de la laïcité », ce qui signifie que cette définition fait aujourd'hui défaut.

⁶ P 5 « Or, c'est bien la connaissance qui fait principalement défaut aujourd'hui »

C'est la raison pour laquelle est proposé un ambitieux plan de formation.

B. Une proposition de calendrier pour agir : un plan quadriennal

Face aux difficultés rencontrées par trop de personnels d'éducation, JP Obin préconise le déploiement d'importants moyens dès la page 3 du rapport avant d'en présenter, plus en détail, les modalités.

Pour la formation continue, 1000 formateurs (référents Laïcité et Valeurs de la République) bénéficieront d'une instruction intensive (50h dans l'année) avant d'organiser, dans tous les établissements scolaires du pays, des journées de formation à destination de l'intégralité des personnels. Le plan, démarrant à la rentrée de septembre 2021 par la formation des formateurs, devrait s'échelonner sur quatre ans. Il comporte, de plus, des modules spécifiques destinés à certaines catégories d'acteurs comme les chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs. Conscient des problématiques du terrain, JP Obin souligne qu'il faudra, afin que personne ne soit négligé, songer au remplacement des Assistants d'Éducation⁷ ou professeurs des écoles⁸, et fluidifier les dispositifs de formation qui dépendent parfois de circuits différents⁹. A l'issue des formations sera nommé dans chaque structure un référent LVR, accompagnant la rédaction du projet d'établissement et interlocuteur de ses collègues et des équipes académiques valeurs de la République¹⁰.

Concernant la formation initiale, l'inspecteur souligne qu'elle mérite d'être renforcée, les jeunes enseignants admettant, par manque d'expérience ou de connaissances, s'autocensurer plus fréquemment que leurs aînés lorsqu'ils craignent une contestation des valeurs républicaines. JP Obin souligne également combien une nécessaire harmonisation des contenus s'impose malgré les freins que sont l'autonomie des INSPE et le fort corporatisme enseignant. Il existe désormais une épreuve orale relative à l'éthique professionnelle dans laquelle tout candidat peut être interrogé sur sa connaissance de la laïcité et des valeurs de la république, et ses capacités à les transmettre.

Si l'urgence et la nécessité de formation sont avérées, il est nécessaire d'en harmoniser le contenu et l'inspecteur plaide pour la création d'un référentiel de compétences sur la laïcité, qui pourrait même, pour les formateurs et référents LVR, déboucher sur un titre universitaire.

C. Le rappel des devoirs des encadrants

Piliers des établissements et supérieurs hiérarchiques des enseignants, il est de la responsabilité des chefs d'établissement de soutenir les professeurs dans leur mission de défense de la laïcité. Pourtant, leur prudence, voire réserve, est citée : « La laïcité ? Beaucoup de risques pour peu de gains... »¹¹ (phrase attribuée au représentant d'un syndicat de cadres). De nombreux professeurs s'accordent d'ailleurs sur l'absence de « soutien net et clair [invoqué par JP Obin] pour les aider à affronter et traiter les comportements les plus problématiques de certains élèves ou leurs parents¹² », le trop fameux « pas de vague » dénoncé par les médias et professionnels de l'éducation... « L'école de la confiance » (pour reprendre la formule consacrée) est fragilisée quand on privilégie « la paix scolaire à la défense des principes républicains »¹³. Elle accroît le

⁷ P 8 « catégories de personnels [qui] échappent (...) aux dispositifs académiques (...) assistants d'éducation, contractuels.... »

⁸ P 6 « D'autre part (...) actions de formation tributaires de moyens de remplacement qui, ces dernières années, ont eu tendance à diminuer »

⁹ P 6 « les plans départementaux (1^{er} degré) et le Plan Académique de Formation (...) conçus et réalisés de manière indépendante »

¹⁰ P 9 et communiqué de presse du 14/06/2021 <https://www.education.gouv.fr/laicite-et-valeurs-de-la-republique-le-ministre-retient-les-preconisations-de-jean-pierre-obin-pour-323594>

¹¹ P 8

¹² P 5, fin du « Contexte »

¹³ P 11

malaise enseignant, produit de l'hostilité de certains élèves conjuguée à la cécité ou le laxisme de leur hiérarchie.

JP Obin insiste d'ailleurs, dans le volet dédié à la formation initiale des cadres, sur les carences de celle-ci : avant tout centrée sur le management, la défense de la laïcité n'y occupe qu'une place très limitée et aucune des autres valeurs républicaines n'y est mentionnée.

On salue donc dans ce rapport une clarification salutaire du principe de laïcité, une volonté d'agir qui se traduit par un plan ambitieux, et enfin le rappel des responsabilités incombant aux personnels de direction : le soutien aux enseignants qui défendent les principes républicains est l'affaire de tous les acteurs de l'école et les professeurs ne peuvent être abandonnés ou désavoués quand la mission s'avère périlleuse. Connaissant la lourdeur des tâches qui incombent aux chefs d'établissement, en particulier dans ces temps de pandémie, on salue cette parole courageuse qu'on espère suivie d'effets.

Le document mérite toutefois d'être soumis à une analyse critique ; et, dans un souci d'efficacité, au regard des premiers concernés, les professeurs, public auquel est destinée cette formation. En effet, l'ampleur du projet légitime qu'on interroge sa pertinence et qu'on propose, en tant que professeurs de terrain, des suggestions.

III. Lecture critique du document

L'analyse critique qui suit ne doit pas s'entendre comme un désaveu *ad hominem*, JP Obin portant une parole courageuse et des constats lucides sur la situation. Toutefois, il hérite, comme le ministre, d'une organisation dont la structure et la lourdeur entravent l'efficacité (A), et dont le fonctionnement peut menacer la laïcité, dysfonctionnement qu'il faudra pointer (B). Dans un souci d'efficacité, on suggérera des pistes concrètes pour la mise en œuvre de la formation (C).

A. L'efficacité de la formation sacrifiée par la lourdeur administrative

1) Une technocratie qui freine la réactivité

Franc, l'inspecteur Obin reconnaît de prime abord le manque d'agilité d'une structure lourde¹⁴ ou sclérosée¹⁵ par des cloisonnements ou une forme de mandarinate. Si les intentions sont louables, la lecture du document reflète la pesanteur du système pour concrétiser un tel projet.

Premier écueil, le mille-feuille administratif, composé d'instances multiples et hiérarchies parallèles, est évoqué. Il est question des difficultés de coordination¹⁶, où les plans de formation académique et départementaux sont conçus séparément et donc non synchronisés¹⁷. Qui connaît la « maison » n'ignore pas sa complexité et la coexistence de structures et référents tous affublés d'acronymes, dont les prérogatives se télescopent parfois ou au contraire peinent à se combiner. Certaines missions garantissant pourtant des indemnités s'avèrent parfois des « coquilles vides », le terme « cellules dormantes » ayant été employé par un interlocuteur syndical au sujet de certaines équipes LVR peu utilisées ou mobilisées¹⁸.

¹⁴ Le fameux « mammoth » que le ministre Claude Allègre souhaitait, dès 1997, « dégraisser » et que Madame Mazon, DASEN de Paris, a tenté d'autopsier (Claire Mazon, *Autopsie du Mammoth*, JC Gawsewitch, Paris 2010)

¹⁵ P 6 « difficultés et inertie récurrentes de notre institution »

¹⁶ même dans l'académie de Besançon, citée en exemple (p 6)

¹⁷ P 6

¹⁸ P 7

La deuxième difficulté réside dans le recensement même des atteintes à la laïcité. Un tiers des mises en cause (décomptées) intervient dès l'école primaire, où l'existence des référents LVR est parfois méconnue, semble lointaine¹⁹, et où le vademecum juridique conçu par la DGESCO est souvent ignoré des enseignants. Le kit pédagogique conçu en 2015 est lui-même qualifié de « discutable » par JP Obin. Comment définir les atteintes si celles-ci ne sont pas clairement identifiées ? On peut donc très sérieusement craindre que les chiffres soient en-deçà de la réalité.

Troisième limite : il semble que le poids de la structure ne permette même pas à la DGESCO d'avoir une visibilité sur les actions entreprises par les LVR. D'un territoire à l'autre les fonctions dévolues aux référents « Laïcité et Valeurs de la République » (créés en 2015 et chargés depuis 2017 de recenser signalements et incidents) varient, certaines intervenant dans la formation des personnels, d'autres non. Par ailleurs de nombreux personnels échappent totalement au dispositif de formations, celles-ci étant dispensées sur la base du volontariat et les personnels non titulaires en étant privés.

Dans la « grande maison », la pluralité des structures hiérarchiques, des situations à « géométrie très variable » (offre de formation, public scolaire...), la multiplication des acteurs entraînent un manque de visibilité, d'où une dilution des responsabilités. Comment s'étonner alors que la laïcité et nos valeurs soient malmenées ? Comment s'étonner que les enseignants, las de discours institutionnels éloignés de leur quotidien, s'isolent ou soient isolés, puis renoncent à lutter ?

2) Des intentions ambitieuses mais une énième structure superposée aux autres

Trois volets du plan de formation sont évoqués mais leur déploiement semble menacé par plusieurs écueils.

La première étape est un lancement rendu officiel par le ministre entouré des recteurs, DASEN et autres inspecteurs et cadres du ministère, en septembre 2021. Pour n'être pas perçue par les enseignants de terrain comme une vaste opération de communication éloignée de leur quotidien, il est nécessaire que la volonté politique affichée soit suivie d'effets concrets dans l'exercice du métier en classe et dans les établissements.

C'est là que la deuxième étape, la mise en œuvre de la formation, est délicate. En effet, il est peu souhaitable d'accoucher d'une nouvelle structure hiérarchique superposée aux préexistantes²⁰ (DGESCO/IH2EF et pilotage national/formateurs de formateurs + équipes LVR/LVR d'établissement) alors même que dans les établissements existent déjà des forces vives qui pourraient remplir la mission. Il serait également judicieux que les charges de référents LVR incombent toutes à des enseignants ayant des classes en responsabilité et confrontés au jour le jour aux éventuelles contestations de nos valeurs. Pour les 1000 formateurs, ils bénéficieraient pour partie de formation à distance ; ceci semble extrêmement peu approprié si on veut évoquer les choses en vérité car la libération de la parole se prête difficilement au « distanciel ». La question de leur décharge ou rémunération doit être posée et aussi la nécessité de rendre des comptes sur les actions menées. Il faudra donc se méfier de la « langue de bois » mais aussi d'un pilotage fastidieux ou biaisé, avec des titres destinés à récompenser les enseignants dociles avant les courageux. Les 1000 formateurs pourraient bénéficier d'un diplôme universitaire récompensant leur investissement ; attention toutefois à ce que la formation presque « disciplinaire » ne prenne pas le pas sur la capacité à répondre, avec pédagogie et inventivité, au quotidien, aux provocations dénigrant nos valeurs. Défendre la laïcité à l'école n'est pas qu'une question d'érudition, mais aussi d'à propos, de sens de l'humour, d'adaptation à ses interlocuteurs, qu'ils soient dans l'interrogation ou l'hostilité.

Si la charge donnée à Canopé de centraliser les contenus semble fort utile, la simplification de la charte de la laïcité à l'école, du moins pour les élèves du secondaire, ne semble pas forcément indispensable. Certains mots, certes, sont « techniques », mais expliqués avec force patience, exemples et synonymes aux élèves, leur permettent aussi d'enrichir leur vocabulaire et d'accéder

¹⁹ P7

²⁰ P 10, § 2 et 3

à un degré d'abstraction qui les aidera à cerner nos valeurs. La défense de ces dernières ne doit pas être édulcorée pour toucher un public large ; nos élèves sont curieux et aiment l'exigence qui, seule, les prend au sérieux, les force à se dépasser et les fédère dans un même mouvement d'enrichissement intellectuel. Et pour finir, la laïcité est un combat exigeant, une dynamique qui ne transige pas. La charte peut donc être adaptée pour le primaire, mais, pour le secondaire, laissée en l'état. Dans les différentes classes du collège, son étude donne lieu à une séance où sont explicités les mots compliqués, qu'ils entendront régulièrement scandés par les médias. L'école remplit alors parfaitement sa mission d'aide à la compréhension de notre monde.

L'ambitieux plan de formation doit donc veiller à ne pas être une « énième » structure complexifiant encore notre institution et ne pas donner naissance, comme pourrait le faire craindre le §3 p 10, à une organisation pyramidale (les étages de la « voie hiérarchique ») dont la lourdeur entraverait l'agilité et la capacité de réaction. Enfin, il faudra veiller à ce que les référents LVR aient une parole authentique, fréquentent encore les classes pour être au fait des difficultés rencontrées, et puissent être à la fois confidents et conseillers sans juger ou désavouer leurs pairs, ou encore relativiser leur souffrance. Seule une relation sur un pied d'égalité, sans défiance permettra de retrouver de la sérénité pour traiter les difficultés. La réaction initiale exprimée par le référent LVR à l'encontre de notre collègue assassiné est assez révélatrice des écueils qui menacent...

3) Des écueils à dépasser : le risque d'inadaptation à l'urgence et au terrain

L'assassinat de notre collègue a montré avec quelle rapidité haine virale et intentions terroristes se conjugaient pour aboutir au pire. En ce sens, la proposition faite de « séparer le signalement d'élèves ou adultes soupçonnés de radicalisation, qui doit remonter au recteur et au ministère de l'intérieur-, des actions d'aide ou de soutien aux personnels »²¹ surprend, comme si aucune leçon n'avait été tirée de la mort de Samuel Paty. Certes, on peut envisager des actions menées parallèlement mais qui puissent être synchronisées, sans quoi le renvoi des responsabilités entre instances entraîne leur dilution et la déliquescence de l'Etat de droit. En cas d'atteinte grave, quel que soit l'acteur qui recueille le signalement, il faut que les informations « remontent » quasi instantanément au ministère et que celles-ci cessent d'être tues ou minimisées à chaque niveau (établissement, rectorat...). On n'exige pas maints rapports et autres process fastidieux lorsque la sécurité des personnes est en jeu ! D'autant que ce manque d'agilité de la « technostructure » est une faille exploitable par quiconque veut fragiliser l'école républicaine.

Concernant le choix des référents académiques il semble nécessaire que l'expertise soit fondée sur des critères transparents et connus de tous : une fréquentation du terrain d'abord et la capacité à mettre en œuvre diverses « pirouettes pédagogiques » pour transmettre les notions complexes, désamorcer les contestations. Pour que la laïcité ne soit pas perçue comme agressive, l'enseignant doit disposer d'une culture suffisante pour aborder le fait religieux et en discuter sereinement, comme un objet d'étude digne d'intérêt et de discussions à dépassionner. Il a alors toute sa légitimité à expliquer sa mission : transmettre des savoirs, clefs de lecture du monde, mais nullement les croyances, cantonnées à la sphère privée. Enfin, pour que ces référents mènent des actions vraiment utiles, il faut à la fois qu'ils soient encore en établissement (ce qui nourrit leur expertise et permet qu'ils soient perçus par les collègues comme des « pairs » et non des « supérieurs »), et disposent de temps suffisant (non d'une maigre IMP pour les référents LVR de chaque structure, mais plutôt d'une décharge) pour réellement se tenir à disposition de leurs confrères. Enfin, leur capacité d'écoute doit prévaloir sur leur ambition personnelle afin que le dispositif soit vraiment une aide et non perçu comme un levier pour la carrière.

4) Des formations à « géométrie variable »

- La formation continue

Comme cela est souligné dans le rapport, dispenser la formation à la totalité des personnels est un défi. En effet, ne serait-ce qu'au sein des personnels enseignants du second degré, les disciplines sont différemment sujettes à la contestation par exemple : si les mathématiques s'y prêtent peu, la biologie et les cours d'Enseignement Moral et Civique ou d'histoire y sont plus exposés, mais aussi les cours d'Education Physique et Sportive dont certaines élèves se dispensent pour des raisons idéologiques. Il faudra prendre en compte ces spécificités pour que tous se sentent également concernés, les atteintes à la laïcité pouvant se manifester aussi dans les couloirs et pas seulement dans l'enceinte des classes.

La tâche est encore plus complexe, en raison des carences de remplaçants, pour réunir les enseignants du primaire mais aussi les assistants d'éducation ou encore Aides aux Elèves en Situation de Handicap ; pour autant les enseignants du primaire sont les premiers confrontés à des remises en cause nombreuses (émanant régulièrement des parents), tandis que les AED ou AESH entretiennent un rapport différent aux élèves, moins « hiérarchique » et parfois plus propice au dialogue. Il apparaît donc indispensable de trouver des solutions pour que tous ces personnels ainsi que pour les contractuels, enseignants ou non, bénéficient d'une formation.

Afin d'en finir avec la réserve des personnels de direction, JP Obin préconise des espaces d'échanges entre pairs. Ce n'est qu'en impulsant une prise de parole franche et libérée, sans tabou, autour des atteintes à nos valeurs, que les chefs d'établissement, soumis à une très forte pression, pourront contribuer à les défendre, en acceptant d'identifier, nommer et traiter les attaques dont elles sont l'objet. Cette formation continue des chefs d'établissement serait confiée aux recteurs, et celle des IEN ou IPR à l'IH2EF ; plutôt que deux systèmes parallèles, pourquoi ne pas unifier cette organisation afin de garantir une circulation de la parole ?

- La formation initiale

Si JP Obin salue la nouvelle épreuve orale des concours enseignants portant sur la capacité à s'approprier et transmettre les valeurs de la République, il interroge toutefois la loyauté des personnels chargés de préparer les candidats et ceux qui les évaluent. Lucide, il reconnaît que l'autonomie universitaire ne permettent pas de vraiment contrôler le contenu de ce qui est dispensé. « Il n'existe pas, en l'état, de dispositif de contrôle sur la formation par les INSPE des futurs fonctionnaires ». Ce constat d'impuissance est gravissime : il signifie que la nomination à ces postes de formation permet de s'affranchir en toute impunité des exigences de l'institution, voire de véhiculer un discours la contredisant. Quand on sait le nombre de stagiaires qui, chaque année, rencontrent des difficultés avec l'INSPE pour être titularisés, et que certains formateurs piétinent nos valeurs, on est en droit de s'interroger voire de s'offusquer.

La formation initiale des chefs d'établissement est évoquée, en particulier la nécessité d'y introduire une part plus pratique avec, le cas échéant, l'étude de cas concrets d'atteintes à la laïcité dans les épreuves orales. Surtout, la question de l'éthique ou plutôt des finalités de ce métier est soulignée. JP Obin recourt en effet à l'analyse d'Hannah Arendt²² « Comme si le menuisier, (...) oubliait que seuls ses actes particuliers lors de la fabrication d'une table sont accomplis sur le mode du « afin que », mais que toute sa vie de menuisier est régie par quelque chose de tout à fait différent, à savoir une idée plus vaste « pour laquelle » principalement il est devenu menuisier ». Il rappelle ainsi combien le chef d'établissement sert son école mais aussi au-delà toute l'institution scolaire républicaine. L'enjeu est moral : tout personnel progressant dans la hiérarchie sert sa cause personnelle (carrière) mais ne doit pas oublier LA cause supérieure qui lui incombe (le bon fonctionnement de l'école de la République). Il n'y a là aucun jugement car nous partageons tous cette volonté légitime de réussir ou gravir des échelons, certains par vocation à diriger un établissement, certains autres lassés de l'enseignement, aux perspectives de carrière réduites et à la rémunération faible.

²² P 14, il est fait référence à « le concept d'Histoire », dans la crise de la culture

Si la nécessité et les modalités de la formation sont soulignées, il demeure une question de fond à laquelle la lecture de la totalité du rapport ne répond pas, celle du contenu précis de cette formation.

B. L'absence de contenus clairs, révélatrice des maux qui gangrèment l'EN

Le rapport est révélateur, en creux, de trois failles qui menacent notre système éducatif : premièrement le recul des savoirs, qui nécessite que la laïcité fasse l'objet d'une formation, deuxièmement, au nom du « devoir de réserve », un avancement de carrière corrélé à la pratique de l'omerta par endroits, et enfin, liée à la lourdeur de la « technostructure », une déconnexion entre les injonctions préconisées en haut lieu et la réalité du terrain.

1) Lacunes sur la laïcité et le fait religieux, fruit d'un recul des connaissances et de la culture générale

Deux éléments frappent, en creux, à la lecture du document : on est surpris qu'à bac + 5 des enseignants ne soient pas en mesure d'expliquer ce qu'est la laïcité, on s'étonne également que le contenu de la formation ne soit pas détaillé autrement que l'allusion à un prochain référentiel de compétences LVR.

Ceci révèle le recul des connaissances, aussi bien dans l'enseignement secondaire que supérieur, au profit de compétences et autres savoir-être, aptitudes nécessaires pour communiquer mais qui ne remplacent pas une culture générale solide pour argumenter. L'atomisation des savoirs induite par la logique de compétences atteint ses effets délétères : l'aisance orale ne suffit pas à expliquer la laïcité. Bref, la forme (les aptitudes) ne saurait se passer du fond (un vrai contenu). Sans conviction forte et références intellectuelles précises en matière de culture religieuse, comment répondre aux détracteurs de la laïcité ?

L'histoire du fait religieux doit être impérativement consolidée, non comme catéchisme mais comme élément nécessaire à la compréhension du monde, en particulier dans l'enseignement secondaire, correspondant au moment où les élèves s'ouvrent à l'actualité. Cela suppose peut-être des horaires plus conséquents dans les programmes ou encore un positionnement différent pour s'assurer que tout soit traité.

Pour les enseignants comme les jeunes, il semble difficile, voire incohérent de concevoir une formation où la laïcité ne s'enseigne que pour elle-même, puisque celle-ci ne s'entend qu'en rapport avec le fait religieux. Aussi ce module, tout en rappelant l'histoire très spécifique de la laïcité « à la française », doit s'accompagner de rudiments d'histoire religieuse permettant d'argumenter et répondre judicieusement aux questionnements mais aussi et surtout contestations. Si les professeurs sont suffisamment « armés » intellectuellement pour répondre avec patience et précision, le regard des élèves récalcitrants (qui parfois méconnaissent d'ailleurs leur propre religion mais concentrent revendications identitaires ou révolte dans la contestation) changera. En ce sens, un glacié d'histoire des religions pour comprendre leur genèse mais aussi les croyances et messages qu'elles véhiculent, est nécessaire. On peut parfaitement imaginer aussi par exemple des tableaux comparatifs des différentes religions et leurs « branches » : hiérarchie, rites et croyances, textes sacrés, lieux de culte, etc... Des points terminologiques aussi méritent d'être abordés car la pratique montre que chez les élèves mais aussi parfois leurs enseignants, les raccourcis sont nombreux : ainsi l'amalgame entre arabe et musulman par exemple alors que le premier terme qualifie une origine géo ethnique et le deuxième une appartenance religieuse, ou encore des confusions trop fréquentes entre judaïsme et sionisme, christianisme et catholicisme, etc... Ce n'est ensuite qu'en racontant la genèse de la laïcité en France que l'on peut démontrer que celle-ci, loin de s'être focalisée contre des communautés arrivées relativement récemment sur notre territoire, s'est d'abord forgée contre une religion catholique rejetée car trop longtemps caution d'un pouvoir absolu. Rappeler cette histoire bien particulière armerait de nombreux collègues pour lutter contre les pourfendeurs de la laïcité.

2) Rompre avec la mécanique néfaste de la « prime au silence »

La question de l'autocensure de nombreux enseignants a été abordée après le tragique assassinat de notre collègue. Pour comprendre ces attitudes, il faut aussi reconnaître que les enseignants manquent aussi fréquemment de soutien dans l'exercice de leur mission : les incidents remontés en vie scolaire ou au chef d'établissement sont parfois ignorés ou hâtivement réglés sans que ne soit pris le temps d'un discours ferme de la part de l'institution. Combien de professeurs d'EPS confrontés à des dispenses systématiques de jeunes filles pour les cours de natation ? Combien d'injures antisémites ou antijuives non sanctionnées ? Combien de professeurs d'Histoire Géographie remis en cause lorsqu'ils traitent du génocide arménien ou de la Shoah ? Combien d'attaques à nos valeurs relativisées, ignorées ? Il est dans ces conditions évident que les professeurs, isolés dans leur mission et non soutenus, renoncent, et préservent la paix sociale dans leur classe aux mépris de nos principes...

Une réelle omerta existe car peu de chefs d'établissement ont le courage ou le temps de traiter fermement ces incidents, craignant des répercussions négatives sur la vie de leur établissement ou la suite de leur carrière. Cette logique délétère du « pas de vague » doit impérativement être abandonnée. Un chef d'établissement courageux qui soutient ses professeurs mis en cause doit être récompensé tandis que son acolyte préférant une cécité ou un relativisme lâche doit être sanctionné. En effet, ce sont ces petites phrases décourageantes telle « Ce n'est rien comparé à ce que vous entendriez à ... » qui encouragent les professeurs au renoncement, à ces petits « compromis de confort faute d'être soutenu » qui mettent à mal la laïcité en l'érodant, non forcément de manière spectaculaire, mais dans un lent travail d'usure qui sape les repères des uns et des autres et banalise l'autocensure tandis que progressent les fanatismes. Rappelons cette phrase du Président de la République dans son hommage à Samuel Paty le 21 octobre 2020 : « Les mots, je les ai eus. Le mal, je l'ai nommé. » Toute atteinte, même minime, à nos valeurs, ne saurait être ignorée...

3) un rapport « venu d'en haut », qui peut sembler éloigné du terrain

Depuis son rapport de 2004, la lucidité et le courage de l'inspecteur Obin, lanceur d'alerte peu après Georges Bensoussan, ne sont plus à démontrer. On sait qu'il a pointé il y a presque 18 ans les atteintes à la laïcité qui se multipliaient. On est donc surpris que le document ne suggère pas un contenu de formation qui réponde de façon concise et circonstanciée aux difficultés du terrain. (Mais peut-être est-ce en préparation ?). Parmi les personnes consultées, seules 21 sur 75 enseignent en collège ou lycée, et sont, indépendamment de leurs qualités, aujourd'hui éloignées d'une situation qui se dégrade.

Le contenu de la formation n'est pas évoqué du tout mais seulement son déploiement et ses modalités, comme s'il fallait avant tout se préoccuper de réorienter des personnels dans le nouveau dispositif (la fonction justifiant le poste et le salaire). Or, plus que d'une formation très abstraite, les professeurs en poste ont besoin de connaissances précises sur la laïcité et le fait religieux d'une part, et d'une véritable « boîte à outils » d'autre part pour identifier les atteintes, en mesurer la gravité, proportionner leurs réponses et argumenter judicieusement. Il semble peu probable qu'un fastidieux « référentiel de compétences » (comme celui qui nous tracasse des heures sans que les parents n'y comprennent grand-chose) soit une solution satisfaisante.

Au regard de l'ambition affichée et de l'urgence de l'enjeu, il semble donc primordial de veiller à ce que le contenu de la formation soit connecté au plus près de ce que vivent quotidiennement les professeurs. Voici donc quelques propositions concrètes pour enrichir ce qui est ici préconisé, non concernant le déploiement, mais plutôt le fond même de la formation.

C. Des propositions concrètes concernant le contenu de la formation

1) Glacis de culture religieuse, histoire de la laïcité et cas concrets

Plutôt qu'un référentiel de compétences, il semble que la priorité soit de mettre à disposition de tous les personnels d'éducation un bagage culturel et une « boîte à outils » pour combattre les atteintes à nos valeurs. Aussi, pour une formation dispensée sur une journée ou deux demi-

journées, est-il possible de concevoir un volet théorique d'une part et un volet pratique d'autre part.

Le premier volet proposerait des repères fondamentaux concernant l'histoire religieuse et celle de la laïcité (voir supra, III. B. 1)) ainsi que des précisions terminologiques.

Le deuxième volet serait beaucoup plus « pratique » et proposerait des cas concrets et solutions pour y répondre. Il faudrait alors établir des critères d'identification limpides de ce que sont les atteintes à la laïcité, qui, si elles sont parfois manifestes (élève se levant pour invoquer son dieu en cours), se nichent parfois aussi dans des détails plus difficiles à cerner (pressions sur les camarades en période de ramadan pour vérifier s'ils ne boivent pas à l'intercours, remarques antisémites dans les couloirs alimentées par un ressentiment lié au conflit israélo-palestinien et une intégration parfois difficile, jeux de regards désapprobateurs et bruits de gorge à l'évocation de la Shoah). Toutes les remises en cause doivent être recensées et on s'appuiera avec profit sur le premier rapport Obin de 2004²³ pour les répertorier selon les disciplines, selon leur degré, selon qu'elles s'exercent dans l'enceinte des salles de classe ou de façon plus diffuse dans l'établissement. Sans pouvoir dresser un catalogue exhaustif en l'espace d'une demi-journée, il faudra indiquer avec précision comment désamorcer les tensions et rétablir le dialogue. Et quand l'intervention du chef d'établissement, du référent LVR ou de la vie scolaire s'imposent.

On peut envisager de délivrer un document synthétique sous forme de tableau répertoriant les atteintes dans une colonne, les raisons fréquemment invoquées par les élèves (les connaître permet de mieux les parer), et les façons d'y réagir : du dialogue en classe, rendu possible par une juste connaissance du fait religieux et de la laïcité (acquise dans le volet théorique) jusqu'à une convocation par le chef d'établissement.

2) La nécessité de supports matériels et non seulement numériques

A l'issue de cette formation devrait être distribué – au format papier- à tous les personnels un livret synthétique reprenant tous les aspects théoriques mais aussi pratiques vus en formation. Ce document pourrait ainsi servir de référent, en proposant des façons d'agir proportionnées et équivalentes sur tout le territoire, afin de savoir quand la laïcité est remise en cause et comment répondre au refus de nos valeurs. Plus riche et rigoureux que le *vademecum* dont les versions « papier » étaient trop rares, on peut envisager un livret rappelant l'histoire des religions de manière très synthétique, leurs rites et pratiques dans des tableaux comparatifs, puis l'histoire de la laïcité « à la française », bien spécifique. Un lexique pourrait ensuite proposer des points terminologiques et définitions utiles. Enfin, un répertoire des atteintes et des solutions proposées pour y répondre offrirait une « boîte à outils » fort utile par les temps qui courent. (Certaines pages pourraient s'adresser particulièrement à des disciplines précises, ou encore concerner l'école maternelle et primaire).

3) Une adaptation au terrain

Dans les établissements les principaux, les proviseurs, les CPE et les référents LVR doivent inviter les enseignants à s'emparer de la formation et se référer et assimiler le livret distribué. Mais ils doivent aussi prendre au sérieux la parole des professeurs et les soutenir quand les mises en cause de nos valeurs sont trop graves. Remplir une mission d'éducation et d'instruction nécessite de l'énergie, de la lucidité et du courage pour défendre une des plus importantes causes qui soit. Au risque de « bousculer » la technocratie, les incidents doivent être remontés et les remous être domptés plutôt qu'ignorés voire niés. Tout ceci réclame une véritable « révolution copernicienne » dans le système d'avancement des cadres tel qu'il est aujourd'hui conçu. Entretenir l'omertà devrait désormais être sanctionné, riposter face aux atteintes valorisé.

²³ <https://www.education.gouv.fr/les-signes-et-manifestations-d-appartenance-religieuse-dans-les-etablissements-scolaires-8888>

Compte tenu de l'extrême disparité des situations, il semblerait également judicieux d'adapter le nombre de LVR par établissement aux spécificités locales. Dans certaines zones urbaines sensibles, même partiellement déchargé (nous avons déjà souligné l'importance d'être toujours « en classe »), le LVR d'un collègue de taille moyenne aura des difficultés à centraliser les informations, écouter et conseiller tous ses confrères. A l'opposé, dans les établissements les plus favorisés culturellement et socialement, un demi-poste suffit-il peut-être, justifiant une décharge moindre.

Le travail entre LVR et CDE et CPE doit être fondé sur un pacte transparent, sans servilité ni complaisance, l'ambition du dispositif étant la défense de la laïcité et aucunement sa carrière. Une vigilance accrue doit être exercée sur cette question pour que la préservation du calme ne se fasse pas au mépris de nos valeurs. Toute la communauté éducative, des plus hautes instances aux professeurs de terrain doit être unie dans cet objectif, sans quoi toutes les ambitions affichées ne seront suivies que de trop timides progrès.

En conclusion, on saluera l'initiative préconisée par l'Inspecteur Général Obin à la demande du ministère. Au regard de son propos, on s'étonne que la toute nouvelle campagne d'affichage (fin août 2021) semble confondre la laïcité avec le multiculturalisme, pratiquant une « assignation identitaire²⁴ » peu propice à une dynamique fédératrice.

Le document ici analysé révèle, en creux, tous les écueils qui menacent un projet salutaire : lourdeur de la structure, approche avant tout « logistique » et formelle de la formation, qui prend le pas sur un contenu à déterminer de manière limpide et transmettre de toute urgence.

Au-delà des process et rapports qui doivent « suivre la voie hiérarchique », il semble nécessaire de fluidifier la circulation des informations, de bannir toute omerta mortifère, et d'outiller tous les collègues, via une formation mais aussi un livret de référence ergonomique et clair, pour que la défense de nos valeurs soit l'affaire de tous.

Pour les Clionautes (association de professeurs d'Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique), Paris, le 29 août 2021.

²⁴ Un prénom issu de la diversité associé à un élève de couleur, sans même évoquer, sauf sur une affiche, la question religieuse.

